

L'Abbaye de St. Amand a été donnée à l'Abbé de Longueval, dont la Maison est fort connue en France & en Allemagne.

Celle de Prez-Benoit a été conférée à l'Abbé du Bost, Precepteur de l'Abbé d'Armagnac.

Celle de Tiers en Forest, fut pour l'Abbé de la Chataigneraye, homme qualifié & Docteur de Sorbonne.

L'Abbé de Pommeroles fut pourvu de celle de Loc Dieu, qui fut possédée long-tems par l'Abbé Fleury, Sousprecepteur des Enfans de France.

Le Roi disposa aussi de deux Abbayes de filles; S. M. donna celle de Ronceray à Madame de Lauzun, sœur du Duc de ce nom qui est de la Maison de Caumont, & l'Abbaye de Monée à Madame de Châteaumorant, nièce du feu Maréchal de Tourville, & sœur de Messieurs de Châteaumorant, dont la Maison est différente de celle de Châteaumorant Levi.

*Abbayes
de Port-
Royal réu-
nies.*

*Château-
renault son
ancienneté.*

III. Dame N. de Harlay, fille de feu Achilles de Harlay, Marquis de Beval & de Chavalon, sœur de feu Mr. l'Archevêque de Paris, s'étant démise entre les mains du Roi de l'Abbaye du Port-Royal, Sa M. y a nommé Madame de Rouffle: Châteaurenault, sœur du Maréchal de Châteaurenault; cette nouvelle Abbessé le fera des deux Abbayes de Port Royal qu'on veut réunir en une seule, & éteindre petit à petit celle de Port-Royal des Champs; c'est pour cette raison que l'Abbessé s'est renduë maîtresse du temporel de cette Abbaye, moyennant une pension viagere qu'elle donne à chaque Religieuse. Au reste, la Mai-
son